

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 20 MARS 2024

OBJET / GAIA : Convention d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Laurent.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 23
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Étaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Peio Etxeleku à M. Alain Boscq ; M. Jean-François Lacosta à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2021, le Conseil municipal a décidé de doter l'église Saint-Laurent d'un nouvel orgue. Cet orgue a été mis en service le 11 février 2024.

La commune a fait ce choix dans l'objectif d'améliorer l'offre culturelle, en l'espèce musicale, de la commune.

Il convient à présent d'encadrer l'utilisation de cet instrument entre les divers usagers. Pour ce faire une convention a été rédigée devant permettre de coordonner l'usage fait de l'orgue par les intervenants que sont la Commune, l'affectataire (la paroisse) et l'association des Amis de l'orgue Saint-Laurent de Cambo.

Cette convention vise à traiter les questions relatives à son utilisation, tels que : les concerts, les répétitions, les activités pédagogiques, les visites de l'orgue, les diverses précautions d'utilisation, etc...

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE les termes de la convention d'utilisation de l'orgue entre la commune, les Amis de l'orgue Saint Laurent, et l'affectataire, telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la prise en compte de cette décision.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xavier Heguy.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza